

MOTION du groupe Sceaux Ensemble EN FAVEUR DE L'APPRENTISSAGE EN ALTERNANCE pour les élèves en CAP/BEP et les étudiants de niveau Bac+2 à Bac+4/5
---

### Note de présentation

**OBJET** : Motion en faveur de l'apprentissage en alternance pour les élèves en CAP et en BEP jusqu'aux étudiants de niveau Bac+2 à Bac+4/5.

Le groupe Sceaux Ensemble, saisi par des scéens qui font face à la difficulté de leurs enfants, élèves en CAP et BEP ou étudiants de niveau Bac+2 à Bac+4/5 à trouver des stages de longue durée. En effet le contexte de la crise actuelle a rendu plus difficile la recherche de stages d'apprentissage.

Aussi, le groupe des élus Sceaux Ensemble demande que la Ville s'engage dans une politique d'accueil de stagiaires en apprentissage, de niveau CAP ou BEP à des niveaux bac+2, bac+4/5. Cet engagement se traduira par un nombre de nouveaux apprentis ambitieux pour les années à venir. Ces stagiaires de longue durée viendront s'ajouter aux stagiaires de courtes et moyenne durée que la ville accueille déjà dans certaines de ses filières. Dans un souci de transparence, les stages feront l'objet d'une publicité accessible à tous, sous une rubrique prévue à cet effet.

### Présentation de la Motion

L'apprentissage a pour vocation à la fois de permettre aux jeunes d'accéder à une qualification, en combinant des périodes d'emploi en entreprise et des périodes en centre de formation, et de rapprocher les besoins des entreprises des compétences des jeunes. Les mesures encadrant le dispositif ont été régulièrement remaniées au cours des trois dernières décennies. Récemment, la politique publique de l'apprentissage et de la formation professionnelle a été profondément transformée par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel avec l'ambition d'en rationaliser l'organisation et d'en favoriser le développement, grâce notamment à des dispositifs de formation et d'apprentissage renouvelés. La mobilisation des gouvernements successifs en faveur l'apprentissage, un des moyens les plus efficaces d'accès des jeunes à l'emploi, a permis d'atteindre pour la première fois le seuil des 500 000 contrats d'apprentissage signés en 2020, contre 353 000 en 2019. La France compte aujourd'hui près de 450 000 apprentis, contre 160 000 dans les années 70.

Bien que cette hausse traduise pour partie un rééquilibrage entre apprentissage et contrat de professionnalisation, on peut estimer qu'il y a eu création nette en 2020 de 60 000 places supplémentaires en alternance, sous la forme de contrats d'apprentissage. C'est la conséquence d'un accroissement des subventions, mais surtout d'une réforme qui a simplifié et les modalités de création des centres de formation des apprentis et les circuits de financement.

Cette croissance s'est accompagnée d'évolutions structurelles importantes, marquées notamment par le recul de la prépondérance du CAP parmi les certifications visées, et la diffusion de l'apprentissage aux spécialités de services, en particulier pour les niveaux de diplômes les plus élevés.

Les apprentis sont aujourd'hui plus âgés et mieux dotés scolairement qu'ils ne l'étaient il y a vingt ans. Certains d'entre eux entament leur contrat après une année de lycée, voire pour clore un cursus d'enseignement supérieur. Comparé à l'enseignement professionnel, l'apprentissage a un effet favorable sur l'insertion sur le marché du travail : les jeunes qui en ont bénéficié accèdent plus rapidement à l'emploi. Leurs salaires sont légèrement plus élevés. Compétences plus recherchées, meilleure connaissance du monde de l'entreprise, réseau relationnel plus efficace, les mécanismes expliquant cet impact positif sont probablement multiples.

**La progression de l'apprentissage en 2020 est tirée par l'enseignement supérieur, et notamment pour partie par les qualifications de niveau bac+2, qui représentent de l'ordre de 22 % des contrats.**

S'agissant des secteurs, on observe un développement important de l'apprentissage dans les commerces de gros et de détail et dans les services ainsi qu'un maintien des secteurs historiques de l'apprentissage tels que le BTP, l'industrie et l'artisanat et ce malgré l'impact de la crise sanitaire et économique sur ces secteurs.

Mais il reste des axes d'améliorations, notamment en faveur des formations de niveau CAP et BEP. En effet, l'accroissement de l'apprentissage concerne essentiellement l'enseignement supérieur. Alors que les formations de niveau CAP et BEP représentaient 67 % de l'apprentissage en 2000, elles ne comptent plus que pour 26 % en 2020. Aujourd'hui, l'apprentissage est surtout l'apanage des jeunes préparant un diplôme de l'enseignement supérieur, qui compte pour 57,5 % des contrats signés. Les ressources consacrées au développement de l'apprentissage profitent donc pour l'essentiel à des jeunes de niveau de qualification élevée, dont les taux de chômage sont les plus faibles. Il nous paraît donc important dans le contexte de crise que nous connaissons de mobiliser de nouvelles ressources pour que les jeunes de niveau CAP et BEP y aient davantage accès, au nom de la solidarité.

Les collectivités locales emploient plus de 1,9 million d'agents, dont près d'un million travaillent au sein des communes françaises selon une récente étude du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

D'après cette étude, les villes de plus de 10,000 habitants, comptent en moyenne plus de 250 agents répartis dans un large éventail d'activités professionnelles au sein dans les filières administratives, techniques, culturelle, sportive, médico-social, animation voire, même, la sécurité.

Certaines communes, comme celle de Sceaux, proposent déjà quelques stages de courte et moyenne durée pour des bac+2 voir Bac+4/5, d'autres proposent en plus des contrats d'apprentissage pour des jeunes de niveau CAP ou BEP jusqu'à des niveaux bac+4/5. Ces contrats d'apprentissage permettent aux jeunes de se frotter au monde de l'emploi dans des conditions souvent plus favorables qu'en entreprise, avec des conséquences très positives sur leur intégration dans le monde du travail.

La ville de Sceaux, emploie environ 400 agents équivalent temps plein dont 40% dans la filière technique, 18% dans la filière médicosociale et 12% dans la filière animation.

Nous proposons donc que la Ville s'engage dans une politique d'accueil de stagiaires en apprentissage, de niveau CAP ou BEP à des niveaux bac+2, bac+4/5, dans toutes les filières et notamment dans la filière technique, qui offre des débouchés intéressants notamment pour les élèves de CAP ou de BEP.

Nous souhaitons donc que la Ville fixe un nombre de nouveaux apprentis ambitieux à horizon 2023.

Ces apprentis s'ajouteraient aux stagiaires de courtes et moyenne durée déjà conventionnés par la Ville.

Il s'agira aussi de publier tous les stages sur le site de la Mairie [www.sceaux.fr](http://www.sceaux.fr) sous une rubrique créée à cet effet.

Enfin la politique d'accueil de stagiaire de la Ville pourrait faire l'objet d'un rapport d'activité chaque année auprès du conseil municipal.